

Droit Congé VAE

Par Smkv

Bonjour, actuellement en V. A,E à ma demande et payer par moi-même. Mon entreprise, l'année dernière m'a accepté que je la réalise, mais ne pouvait pas la rémunérer, puisque ce n'était pas à leur demande. Mais ils ont accepté que je la fasse sur mon plan de travail, ils m'ont déjà mais c'est des jours du à mon congé VAE, pour que je puisse aller au cours collectif. Et cette année elle m'informe que d'après la comptable apparemment il ne devrait pas me laisser des heures rémunéré de leur part, puisque la demande n'est pas deux pour cette VAE. Pourtant sur le site du ministère du travail et de France VAE, il y a bien écrit que j'ai droit à 48 heures que ça soit à ma demande ou à l'heure pour la VAE. Et en plus ils m'ont accordé l'année dernière des jours pourquoi cette année ils changent d'avis??? Merci